MONITEUR SPORTIF DE NATATION
MODULE 3 DU MSN

PLAN DE FORMATION 2025 2026
MONITEUR SPORTIF DE NATATION - MODULE 3

LE DIPLÔME et LES MÉTIERS **3**
- INTITULÉ DE LA FORMATION 3
- NIVEAU DU DIPLÔME 3
- MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS 3
- STRUCTURES D'EMBAUCHE 3

MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT **3**

TARIFS ET FINANCEMENTS **5**
- TARIFS DE LA FORMATION 5
- CETTE FORMATION EST OUVERTE À L'APPRENTISSAGE 5
- SOLUTIONS DE FINANCEMENT 6

PUBLICS ET PRÉ-REQUIS **6**
- PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCE PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF) 6
- MODALITÉS D'ACCÈS, TESTS D'ENTRÉE et POSITIONNEMENT 7

ORGANISATION DE LA FORMATION **8**
- ORGANISME DE FORMATION 8
- RÉFÉRENT DE LA FORMATION & PERSONNES À CONTACTER 8
- LES ÉTAPES DE LA FORMATION 8
- DATES DE FORMATION 9
- VOLUME DE FORMATION et DE L'ALTERNANCE (STAGES) 10
  - SESSIONS DE FORMATION 11
  - LIEUX DE LA FORMATION (si nombre d'inscrits suffisants) 11
  - L'ALTERNANCE 11
  - LIEUX D'ALTERNANCE 11
  - LE TUTORAT 11

CONTENUS DE LA FORMATION **12**
- LES UNITÉS DE COMPÉTENCES et BLOCS DE COMPÉTENCES et leur liens 12

- LES DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES et OBJECTIFS 13
MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI 13
- MÉTHODES, MOYENS, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES et SUIVI DE LA FORMATION 13
- MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION 14
- MODALITES D'EVALUATION 15
MODALITÉS DE CERTIFICATION 15
- DOSSIER 15
- LES EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE 15
- BLOC 4 - ACCOMPAGNER DES DIRIGEANTS AU SEIN D'UNE STRUCTURE FÉDÉRALE 16
- BLOC - 5 ENTRAÎNER EN SÉCURITÉ DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUES COMPÉTITIVE AU SEIN D'UNE STRUCTURE FÉDÉRALE 18
EQUIVALENCES, SUITE DE PARCOURS ET PASSERELLES 20
- PARCOURS DE FORMATION 20
- LES DISPENSES 20
- ÉQUIVALENCES POUR LES COMPOSANTES DE CETTE FORMATION 20
- PASSERELLES 21
- FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE 21
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP 21
- ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE 21
INDICATEURS DE RÉSULTATS 22
- TAUX D'OBTENTION DU MODULE 3 du MSN (BC4, BC5) 22
- TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUTES NOS FORMATIONS 22
- TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES DE TOUTES NOS FORMATIONS 23

🎯 *LE DIPLÔME et LES MÉTIERS*

- INTITULÉ DE LA FORMATION

MODULE 3 du MONITEUR SPORTIF DE NATATION de la Fédération Française de Natation

Formation en une saison
Formation d'Entraîneur
Blocs de compétences du MSN à valider BC4, BC5

- NIVEAU DU DIPLÔME

Titre à Finalité Professionnelle appartenant à la Fédération Française de Natation
N° de fiche RNCP 39098 Lien texte RNCP MSN
Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 4
Code Rome G1204 - Code(s) NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
Formacode(s) :
- 15436 : Éducation sportive
- 15491 : Natation

Taux d'insertion global moyen à 6 mois : 88%
Textes réglementaires en vigueur :
- Le texte de référence est le règlement général du Moniteur sportif de natation de la Fédération française de Natation reconnu par le Ministère de tutelle et reconnu comme Titre à Finalité Professionnelle (TFP) par France Compétences.. Il permet ainsi à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

Le Moniteur Sportif de Natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).
Il encadre des séances d'apprentissage de la natation et des séances d'entraînement en natation. A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.

- MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS

Le Moniteur sportif de natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation synchronisée, plongeon et water-polo.
Les conditions et limites d'exercice du titulaire du titre à finalité professionnelle du Moniteur sportif de natation proposées pour l'Annexe II-1 de la partie réglementaire du code du sport modifiée par l'Arrêté du 19 avril 2023 sont :

Encadrement de séances d'apprentissage de la natation et de séances d'entraînement en natation. A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.

- STRUCTURES D'EMBAUCHE

Les titulaires du Moniteur Sportif de Natation peuvent exercer leurs missions contre rémunération dans un club de la Fédération Française de Natation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT

1. Pour vous pré-inscrire, vous devez Compléter le formulaire de pré-inscription en ligne en cliquant ici,

2. Ensuite pour valider votre inscription vous devez réunir les documents ci joint :

☐ Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité. Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité

☐ La fiche d'accueil du stagiaire en club validée par le président et le tuteur et avis et autorisation : lien de la fiche à télécharger

☐ La licence FFN de la saison de formation (2025/2026) > *Attendre l'ouverture des licences sur extranat 1 septembre 2025*

☐ Un "**Certificat médical de non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis.**", datant de moins de trois mois à l'entrée en formation > Lien vers le certificat médical type à télécharger

☐ Règlement Intérieur de l'ERFAN Occitanie signé : lien du RI à télécharger
☐ Un extrait de casier judiciaire Bulletin n°3 : Lien accès à la démarche en ligne
☐ Pour les mineurs, fiche sanitaire obligatoire : lien la fiche sanitaire à télécharger

☐ Une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle, ***ou*** ☐ Une copie d'un BF de la FFN **à jour de la formation continue *ou*** ☐ Un justificatif permettant d'attester d'une années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la FFN.

☐ La copie à minima du diplôme de **PSE1 (avant l'entrée en formation)** ou son équivalent
☐ Et la copie de la dernière formation continue à jour de secourisme.

☐ La copie du diplôme du BPJEPS AAN **(avant l'entrée en formation)** ou son équivalent, ou du BF2 (ou BC1 BC2 BC3 du MSN)
☐ Et la copie de la dernière formation continue à jour de secourisme (CAEP MNS).

Pour les demandeurs d'emploi :

☐ Photocopie de votre carte de demandeur d'emploi ou tout autre justificatif faisant apparaître votre numéro d'identifiant France travail

Si vous avez fait une demande de financement auprès de l'AFDAS :

☐ Photocopie du récapitulatif de la demande de financement que le club a formulé sur le portail AFDAS

Si vous en êtes en situation de handicap :

☐ Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de vos pathologies (Lien du Livret d'accueil des stagiaires en, situation de handicap)

☐ **Le règlement de votre formation** : comme l'indique les CGV, lors de l'envoi de votre dossier, vous devez fournir un chèque (ou par virement bancaire) correspondant à 30% du coût de la formation, même si votre formation est financée. Le paiement du solde complet est dû au plus tard dans les 30 jours après le premier jour de formation en un ou plusieurs chèques.

3. Pour confirmer votre inscription, vous devez transmettre votre dossier en version informatique et les envoyer à ~~erfan@occitanie.ffnatation.fr~~, et erfan.occitanie@gmail.com ou par courrier. Merci de bien vouloir envoyer les pièces que vous avez en votre possession pour confirmer votre inscription, vous transmettrez les autres pièces avant le début de la formation.
Le règlement de la formation est à envoyer par courrier (avec indication de la date d'encaissement souhaitée si plusieurs chèques) à l'adresse suivante :

LIGUE OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE DE NATATION
ERFAN Occitanie
Maison Régionale des Sports
1039, Rue Georges Méliès CS 37093
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

ou par virement bancaire RIB de l'ERFAN :

DOMICILIATION : BPOC CAP WILSON **CODE BANQUE : 17807**
CODE GUICHET : 00008 **N° COMPTE : 05019632171** **CLE : 56**
IBAN : FR76 1780 7000 0805 0196 3217 156 **BIC : CCBPFRPPTLS**

L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET

4. L'ERFAN Occitanie vous envoie un mail de confirmation de votre inscription définitive et vous explique le cas échéant l'organisation de votre formation.

€ *TARIFS ET FINANCEMENTS*

- TARIFS DE LA FORMATION

TARIFS **MSN - PARCOURS COMPLET**	1700 €	*3,78 €/h (450h)*
Remise accordée par la Ligue Occitanie *	- 500€ **SOIT UNE FORMATION À 1200€**	
Des frais annexes sont possiblement à ajouter (frais de repas, frais de logement et de déplacement)		

- Toute formation commencée est due en totalité.

- Toute formation doit être payée à réception de la facture avant le début de la formation.
- * Les remises s'appliquent lorsque le candidat est licencié à la FFN, dans un club affilié à la FFN de la région Occitanie, et :
  - que le financement est assuré soit par le candidat, soit par son club affilié ou son comité départemental,
  - et que le candidat ne peut pas bénéficier d'autres sources de financement.

- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : CGV
- DEVIS : Pour avoir votre devis de formation il vous faut Compléter le formulaire de pré-inscription en ligne en cliquant ici

- CETTE FORMATION EST OUVERTE À L'APPRENTISSAGE

Cette formation est accessible en apprentissage avec le **CFA de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION**.

Le contrat d'apprentissage associe une formation en entreprise et une formation dans une UFA comme l'ERFAN Occitanie.

Il donne à l'apprenti un statut de salarié à part entière avec les droits et les obligations qui s'y rapportent (salaire, couverture sociale, congés, retraite, assiduité...).

Pour l'employeur/club : Le CFA finance la totalité des frais de formation pour les employeurs via la prise en charge de son OPCO - AFDAS.

Cette formation est ouverte à l'apprentissage (CFA FFN):
Le contrat peut durer 10 mois à la convenance de l'employeur et de l'apprenti.

Voici donc les dates possibles de début et de fin du contrat d'apprentissage :
- Date possible du début du contrat : du 1 septembre
- Date possible de la fin du contrat : du 30 juin

L'apprenti est à disposition du club pour un équivalent temps plein - les heures de formation en centre, pendant la durée du contrat de formation.
Pour un MSN Module 3 : 978h disponibles car 340h de formation sur 10 mois

La formation est prise en charge par l'AFDAS. L'apprenti est un salarié du club qui touche un salaire en fonction de son âge. Le club de son côté touche une aide de 5000€ (6000€ pour les porteurs de handicap) pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2025.

INFO : Possibilité de suspension temporaire d'un CDI préexistant pour conclure un contrat d'apprentissage :
Actée par avenant au contrat de travail, cette suspension sera applicable pour une durée égale à celle de la formation.
Les parties peuvent, d'un commun accord, décider de maintenir totalement ou partiellement la rémunération déjà versée au salarié.

Contact du CFA de la FFN :
Vincent VACHERAT INFAN - Responsable du CFA
01.70.48.45.21 / 07.50.41.86.49
104, rue Martre 92583 CLICHY CEDEX
infan@ffnatation.fr

Vous trouverez ci joint la procédure de demande de contrats d'apprentissage avec le CFA FFN:

- ***le lien Forms a changé : https://forms.gle/FNqXzFZnmUbxreR97***

- *la notice employeur a été mise à jour*

3 réunions de rentrée sont proposées aux dates suivantes. Le fonctionnement du contrat d'apprentissage et les aides auxquelles l'employeur et l'apprenti sont éligibles seront présentés :

- ***lundi 8 septembre 2025 de 9h à 10h***
- ***vendredi 19 septembre 2025 de 13h à 14h***
- ***jeudi 25 septembre 2025 de 13h à 14h***

Nous vous conseillons également de consulter ce site internet gouvernemental sur l'apprentissage. Il présente de nombreux outils et notamment :

- un simulateur de calcul d'aides aux employeurs
- un simulateur de calcul de rémunération des alternants

- SOLUTIONS DE FINANCEMENT

TABLEAU : LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE L'ERFAN OCCITANIE
- OPCO AFDAS : https://www.afdas.com/
- CPF : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/
- Contrat de professionnalisation : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/article/contrat-de-professionnalisation
- Contrat d'apprentissage : https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/apprentissage/
- France Travail : https://www.francetravail.fr/accueil/
- SESAME : http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique592
- AGEFIPH : https://www.agefiph.fr/
- Autofinancement ou finance propre du club

PUBLICS ET PRÉ-REQUIS

- PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCE PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

- Avoir 17 ans minimum au 31 décembre de l'année de formation (règle ERFAN Occitanie)
Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis pour la délivrance du diplôme (18 ans pour le Moniteur sportif de natation) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.
- Être licencié à la Fédération Française de natation
- Être titulaire au minimum du diplôme de PSE1, à jour de sa formation continue
- Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois,
- Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres ou être titulaire du BNSSA à jour
- Être titulaire du BF2 ou du Module 2 du MSN (BC1, BC2, BC3) de la FFN à jour de la formation continue, OU du BPJEPS AAN à jour du CAEPMNS

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Élite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :
- Être titulaire au minimum du PSE1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;

- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle) ;
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline
choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

- MODALITÉS D'ACCÈS, TESTS D'ENTRÉE et POSITIONNEMENT

MODALITÉS DE SÉLECTION et de POSITIONNEMENT :

La sélection s'organise autour de la capacité du candidat à réaliser totalement sa démarche administrative de pré-inscription et d'inscription. Il doit également compléter le formulaire de procédure de sélection et de positionnement aux formations de l'ERFAN Occitanie en cliquant ici.

En cas de besoin un entretien peut-être ajouté pour confirmer la démarche de sélection du candidat. Cette entretien permettra de noter le candidat sur 20, en notant les éléments suivants :

- Le profil du candidat /5 points
- La formalisation de sa motivation à entrer en formation /5 points
- Son projet professionnel /5 points
- Sa communication orale /5 points

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation (PIF) tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allégement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Le candidat se voit alors proposer la signature de son contrat ou de sa convention de formation (contrat : lorsque le stagiaire paie lui-même sa formation, convention : lors d'une prise en charge financière de la formation par un financeur extérieur) comportant les éventuels aménagements de formation (allégements et ou compléments de formation) validés avec le stagiaire.

Le positionnement pourra se décomposer en quatre phases :

- une phase de présentation de la formation (compétences visées, l'organisation pédagogique d'une formation en alternance, modules de formation et précisions sur les contenus, dispositifs de certification et critères d'évaluation, etc…),
- une phase d'autoévaluation de chaque stagiaire
- si besoin, une phase d'entretien organisée au regard de l'autoévaluation, correspondant à un entretien individuel avec le stagiaire. Cet entretien concerne uniquement les stagiaires demandants un allégement de formation ou ceux pour lesquels il semble nécessaire de proposer un complément de formation,
- une phase d'élaboration du parcours individualisé de formation (P.I.F.), au regard de l'autoévaluation et de l'entretien. Des éventuels aménagements (allègements et/ou compléments de formation) et/ou une adaptation des modalités de formation (répartition du temps et des lieux de formation, présentiel ou rattrapage personnalisé, lorsque cela est possible) lui sont proposés pour validation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ORGANISME DE FORMATION

- ERFAN Occitanie / Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation
- N° SIRET 341057321 00026. Non soumis à la T.V.A. Code NAF : 9312Z
- N° de déclaration 73 31 06034 31
- N° UAI : 0313230T

Référencé Qualiopi, Datadock, Afdas (OPCO), Carif-Oref, France Travail, mon compte formation (CPF), CFA Sport Animation Occitanie, CFA FFN

- RÉFÉRENT DE LA FORMATION & PERSONNES À CONTACTER

Thibault Hetzel : Coordinateur, Référent formations BPJEPS AAN, MSN, BF4/DEJEPS et formations continues : 06.33.50.63.42

Albane Vayeur Bosc : Coordinatrice, Référente administrative, Référente Handicap, Référente COVID : 06.76.89.54.60

Courriel commun : ~~erfan@occitanie.ffnatation.fr~~ / erfan.occitanie@gmail.com

Site internet : https://www.erfanoccitanie.fr/

- LES ÉTAPES DE LA FORMATION

1. **Prise d'information :**
   - sur le site internet de l'ERFAN Occitanie https://www.erfanoccitanie.fr/ en consultant les plan de formation
   - en contactant les référents de la formation qui vous intéresse
   - en participant à la journée d'information de l'ERFAN Occitanie (pas de date fixée) et ou en consultant la vidéo de présentation de l'ERFAN (lien à consulter)
2. **Pré-inscription :** Compléter le formulaire de pré-inscription en ligne en cliquant ici
3. **Inscription :**
   - en envoyant à l'ERFAN Occitanie son dossier d'inscription et le règlement de la formation
4. **Trouver un moyen de financer sa formation :**
   - en consultant notre page interne (lien à consulter)
5. **Atteindre les exigences d'entrée en formation :**
   - Prérequis à l'entrée en formation
6. **Sélection, positionnement et contrat :**

Compléter le Formulaire de procédure de sélection et de positionnement aux formations de l'ERFAN Occitanie en cliquant ici

   - PIF : Plan Individuel de Formation
   - Signature du contrat ou de la convention de formation
7. **Entrée en formation avec les premiers modules de formation :**
   - Module de formation en centre
   - Module de formation à distance
8. **Déclaration du tuteur de stage** compléter le lien identification des tuteurs et structure d'alternance en cliquant ici et édition des conventions de stage
9. **Signature des conventions de stage**
10. **Début des stages**
11. **Formation / information des tuteurs**
12. **Epreuves EPMSP :** Prérequis à la mise en situation professionnelle
13. **Suite de la formation :**
    - Module de formation en centre
    - Module de formation à distance

14. **Evaluation continue en centre et en alternance**
15. **Visite en entreprise** / suivi tuteur
16. **Épreuves d'évaluation finale en entreprise** compléter le lien du suivi des tuteurs des formations de l'ERFAN occitanie
17. **Épreuves d'évaluation finale en centre**
18. **Bilan de formation et Remise des diplômes**

- DATES DE FORMATION

- Date limite d'inscription : **21 septembre 2025**
- Dates des Tests d'exigences préalable (TEP), des tests de sélection (TS) et positionnement (P) : **du 15 au 26 septembre 2025**

  - Cette formation étant ouverte à l'apprentissage (CFA FFN) :
  Le contrat peut durer 10 mois à la convenance de l'employeur et de l'apprenti.
  Voici donc les dates possibles de début et de fin du contrat d'apprentissage :
  - Date possible du début du contrat : du 1 septembre
  - Date possible de la fin du contrat : du 30 juin

- Dates des regroupements en centre :

Les dates du planning sont susceptibles d'être modifiées en attente du calendrier des compétitions de la FFN et du nombre de stagiaires minimum.

MSN NATATION COURSE	**MSN NATATION ARTISTIQUE** ***L'ERFAN en collaboration avec la FFN***	**MSN WATER POLO** ***L'ERFAN en collaboration avec la FFN***
- Jeudi 16 octobre et Vendredi 17 octobre 2025 (M3) à Toulouse - Vendredi 5, Samedi 6, Dimanche 7 décembre 2025 (M3) à Toulouse - Jeudi 22, Vendredi 23 janvier 2026 (M3) à Montpellier - Vendredi 13, Samedi 14, Dimanche 15 mars 2026 (M3) à Montpellier - Jeudi 2, Vendredi 3 avril 2026 (M3) à Toulouse - Jeudi 4 ou Vendredi 5 juin 2026 (M3) (certification) en visio du 15 au 19 juin (rattrapages) en visio	> en vert les modules ERFAN > en rouge les modules FFN natation artistique - Lundi 13 octobre de 18h à 20h en distanciel NA, WP - - Jeudi 16 octobre 2025 (M3) à Toulouse - Du Vendredi 7 novembre 11h au dimanche 9 novembre 16h à TOURS - Lundi 10 novembre de 18h à 21h en distanciel NA, WP - Lundi 24 novembre 18h à 20h en distanciel NA, WP - Les 5 et 6 décembre en distanciel (5/12 : 18h à 21h et 6/12 : 9h à 12h à 16h30) - Lundi 12 janvier 18h à 20h en distanciel NA, WP - Lundi 19 janvier 18h à 20h distanciel NA, WP - Jeudi 22 janvier 2026 (M3) à Montpellier	> en vert les modules ERFAN > en bleu les modules FFN water polo - lundi 13 octobre 13h à 14h30 en distanciel NA, WP - Jeudi 16 octobre 2025 (M3) à Toulouse - Du lundi 27 octobre 14h au mercredi 29 octobre 13h à AIX EN PROVENCE - Lundi 10 novembre de 18h à 21h en distanciel NA, WP - Lundi 24 novembre 18h à 20h en distanciel NA, WP - Du lundi 1 décembre 8h30 au mercredi 3 décembre 12h30 en distanciel - Du lundi 12 janvier 8h30 au mercredi 14 janvier 12h30 en distanciel - Lundi 12 janvier 18h à 20h en distanciel NA, WP - Lundi 19 janvier 18h à 20h

	- Les 23 et 24 janvier en distanciel (23/01 : 18h à 21h et 24/01 : 9h à 12h à 16h30 - Lundi 26 janvier 18h à 20h NA, WP - Du vendredi 6 février 11h au samedi 7 février 16h à LYON - Les 13 et 14 mars en distanciel (13/03 : 18h à 21h et 14/03 : 9h à 12h à 16h30 - - Jeudi 2 avril 2026 (M3) à Toulouse - Lundi 20 avril (18h à 21h) en distanciel - J4 ou V5 juin 2026 (M3) (certification) à Toulouse, à Montpellier ou en visio - du 15 au 19 juin 2026 (rattrapages) en visio	distanciel NA, WP - Jeudi 22 janvier 2026 (M3) à Montpellier - Lundi 26 janvier 18h à 20h en distanciel NA, WP - Du lundi 2 mars 8h30 au mardi 3 mars 16h30 en distanciel - Jeudi 2 avril 2026 (M3) à Toulouse - Du lundi 20 avril 13h au mercredi 22 avril 16h à TOURCOING - J4 ou V5 juin 2026 (M3) (certification) à Toulouse, à Montpellier ou en visio - du 15 au 19 juin 2026 (rattrapages) en visio
Des modules de FOAD s'organisent tout au long de la formation ce qui permet au stagiaire d'organiser son temps de travail personnel à son rythme.		

Les dates du planning sont susceptibles d'être modifiées en attente du calendrier des compétitions de la FFN et du nombre de stagiaires minimum.

- VOLUME DE FORMATION et DE L'ALTERNANCE (STAGES)

VOLUME TOTAL DE FORMATION	**450 HEURES**
En centre	**340 Heures**
Dont formation à distance	236 Heures
En structure	**110 Heures**
Dont volume en club agréé FFN	Stage BLOC4 : ASSOCIATIF - 20h minimum : - 10h consacrées au sein de la structure, à l'accueil du public, le suivi et la gestion administrative des différents groupes et l'accompagnement du travail des bénévoles du club - 10h d'animation et de validation de tests ENF Stage BLOC5 : ENTRAINEMENT - 90h minimum :

	- 90h minimum d'encadrement d'un groupe compétition de niveau régional.

RÉPARTITION VOLUME PAR BLOC DE COMPÉTENCES	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires à distance	Volumes horaires Alternance (stage)
BC 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale	21 h	76 h	20 h
BC 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	83 h	160 h	90 h
Total général	**104 heures**	**236 heures**	**110 heures**

- SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe avec un minimum de 8 stagiaires et un maximum de 25 stagiaires en parcours complet.

- LIEUX DE LA FORMATION *(si nombre d'inscrits suffisants)*

SITE DE TOULOUSE :

- ERFAN OCCITANIE (72 rue Riquet, 31000 Toulouse),
- CREPS de Toulouse (1 Avenue Edouard Belin, 31400 Toulouse),
- Sites accessibles en train, métro et bus
- Possibilité de se stationner gratuitement sur les parkings extérieurs de Toulouse et de venir en centre ville en métro
- Les piscines toulousaines
- Le site est accessible aux personnes handicapées

SITE DE MONTPELLIER :

- ERFAN OCCITANIE (Maison Régionale des Sports 1039, Rue Georges Méliès CS 37093 Montpellier cedex 2)
- Site accessible en tram et bus
- Possibilité de stationner gratuitement sur le parking de la Maison Régionale des Sports
- Le site est accessible aux personnes handicapées

- L'ALTERNANCE

L'alternance et la participation active des stagiaires sont des principes forts de la formation. On définit généralement l'alternance comme un dispositif d'apprentissage de compétences professionnelles associant des situations de formation (qui se déroulent au sein de l'organisme de formation) et des situations, au sein d'une structure d'alternance, au plus près du réel de l'activité.

Organiser une formation en alternance permet de passer d'une logique d'enseignement à une logique de construction de savoirs et d'acquisition de compétences.

La conception d'une alternance pédagogique suppose le respect d'un certain nombre de principes :

- L'organisation d'une succession de séquences en centre de formation et en structure professionnelle (en club, en piscine privé ou publique)
- L'existence d'un tutorat
- Le tuteur accueille le stagiaire sur son groupe et l'amène progressivement, par son accompagnement, vers l'autonomie pédagogique et technique visée par le diplôme. De la mise en relation des apprentissages réalisés en centre et en entreprise, les tâches et responsabilités confiées par le tuteur au stagiaire doivent évoluer et être en cohérence avec les acquisitions en centre. De même, il est essentiel que les apports en centre soient en phase avec l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire au sein du club.

- LIEUX D'ALTERNANCE

Les lieux d'alternance sont des clubs affiliés de la Fédération Française de Natation

- LE TUTORAT

Le tuteur accueille le stagiaire sur son groupe et l'amène progressivement, par son accompagnement, vers l'autonomie pédagogique et technique visée par le diplôme.

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- accueillir le stagiaire au sein du club,
- l'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives du club,
- participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein du club,
- gérer l'alternance en lien avec l'ERFAN,
- organiser en lien avec l'ERFAN le parcours du stagiaire au sein du club,
- transmettre les savoir-faire, savoir-être,
- accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences,
- évaluer le parcours du stagiaire au sein du club (sa progression, ses acquis, ses lacunes….) grâce aux grilles d'évaluation des tuteurs

La personne assurant la fonction de tuteur possède doit être majeure et être agréée par l'ERFAN Occitanie. Les tuteurs des personnes en formation conduisant au MSN doivent remplir les obligations suivantes :

- être titulaire, au minimum, d'une certification professionnelle de niveau 4 dans le champ du métier visé par le MSN ; et posséder une expérience confirmée depuis au moins un an à ce niveau d'encadrement ;
- et de justifier de son honorabilité par la production du formulaire d'honorabilité lors de la prise de la licence fédérale ou par la production d'une carte professionnelle à jour ;

Ou

- être Conseiller Technique et Sportif exerçant des missions auprès de la FFN en qualité d'expert ;

Formulaire à remplir pour déclarer le stage et éditer la convention de stage : lien à compléter

CONTENUS DE LA FORMATION

- LES UNITÉS DE COMPÉTENCES et BLOCS DE COMPÉTENCES et leur liens

La relation entre les différents diplômes de l'ERFAN, leurs composantes (UC ou BC) et les passerelles existantes est représentée dans le schéma ci-dessous :

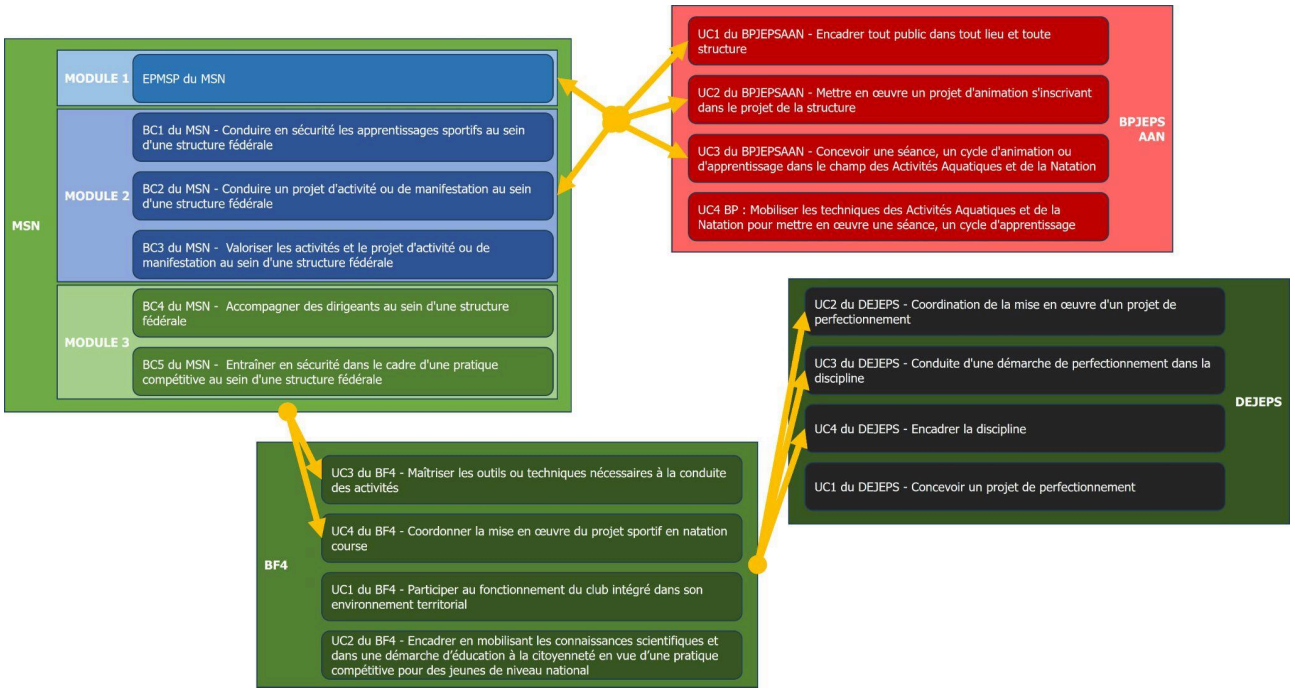

Pour obtenir le Module 3 du MSN, il faut valider les composantes suivantes :

BLOC 4 du MSN - accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

BLOC 5 du MSN - entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- LES DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES et OBJECTIFS

ACTIVITÉS VISÉES :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline
5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club

REFERENTIEL D'ACTIVITES :

Bloc de compétences 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale

A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

Bloc de compétences 5 - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

A1 – Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »

A2 – Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines

A3 – Evaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions

LES DOMAINES PROFESSIONNELS :

DOMAINE PROFESSIONNEL 3 : MILIEU PROFESSIONNEL et MÉTHODE PROJET

Unités de capitalisables concernées :

Bloc 4 du MSN - accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

DOMAINE PROFESSIONNEL 5 : ENTRAÎNEMENT & GESTION GROUPE COMPÉTITION & MANAGEMENT

Unités de capitalisables concernées :

Bloc 5 du MSN - Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

- MÉTHODES, MOYENS, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES et SUIVI DE LA FORMATION

- Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes : « active », « interrogative » et « de découverte ».
- La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.
- La formation est personnalisée car elle prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.
- Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :
  - Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
  - Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
  - Recadrage et actions de remédiation
  - Travaux collaboratifs en sous-groupes
  - *Pour la partie FOAD: autoformation accompagnée à distance, travail à distance, ressources numériques,…*

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centres aquatiques). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

- SALLES DE COURS :
  - Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
  - Vidéo projecteur, Tableau papier
  - Connexion internet
- CENTRES AQUATIQUES :
  - Plusieurs bassins de natation accessibles aux personnes handicapées.
  - Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
- SUPPORTS PÉDAGOGIQUES :
  - Exercices pratiques – Photocopies - présentation powerpoint - supports multimédias
  - Plateforme de FOAD (Formation Ouverte À Distance) proposant une véritable interactivité.
- FORMATEURS :
  - Équipe de formateurs de l'ERFAN Occitanie et de ses partenaires

- MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Attestation d'assiduité signée par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel et par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec coordonateur avec une personne tiers s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire anonyme est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

- MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance avec les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et de prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires.

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
- Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
- Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grille de certification de la FFN

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Les épreuves certificatives visent à valider les Blocs de Compétences du diplôme, un bloc pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. La validation de la totalité des unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du module.

La certification globale des blocs a lieu lors d'un jury national en fin de formation.

Il est possible de ne suivre et valider que certains Blocs de Compétences au cas par cas (individualisation du parcours).

Les stagiaires sont informés en amont des protocoles et modalités de certification, notamment dans ce plan de formation et dans le livret du stagiaire.

- DOSSIER

La certification est accompagnée de la rédaction d'un dossier complet.

notamment dans ce plan de formation et dans le livret du stagiaire.

- LES EXIGENCES PRÉALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Avant de débuter en autonomie le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et si nécessaire de la pédagogie.

Tant que le stagiaire n'a pas acquis ces compétences minimales, il ne peut être qu'observateur sur ses stages en situation pratique. Par conséquent, il ne peut pas être autonome dans son activité ou sur un groupe. Avant la validation institutionnelle des prérequis à la mise en situation pédagogique, le tuteur est seul responsable de son groupe.

Le niveau d'exigence à la mise en situation pédagogique correspond à la capacité du stagiaire à encadrer l'activité tout en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers.

Le stagiaire devra être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent au plus tard pour les prérequis à la mise en situation pédagogique.

> Pour valider les diplômes de secourisme ou le BNSSA, nous vous invitons à vous rapprocher de votre organisme de formation secourisme le plus proche ou de nos partenaires FNMNS : CFMNS31 à Toulouse, CFMN82 à Montauban, Les Centres de Formation de la FNMNS en Midi Pyrénées, Les Centres de Formation de la FNMNS en Languedoc Roussillon

EPMSP : Test de sécurité (Bloc5)

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve : 10' maximum par candidat.

Réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) :

- départ libre du bord du bassin ;
- un parcours en nage libre ;
- une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre ;
- une remontée du mannequin jusqu'à la surface ;
- un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres ;
- la sortie de l'eau de la victime seul ou à deux ;
- la vérification des fonctions vitales sur un noyé ;
- la manière dont s'organise l'action de secours à la personne.

A Noter : les candidats titulaires du PSE1 à jour de la formation continue ayant satisfait au test de sécurité lors de leur entrée en formation au Moniteur sportif de natation, dans les 3 mois précédant le début de la formation sont dispensés de cette épreuve des EPMSP.

EPMSP : Entretien (Bloc5)

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Durée de l'épreuve :

Entretien : 10 minutes maximum

• L'entretien porte sur l'évaluation des risques prévisibles liés à la pratique compétitive.

- BLOC 4 - ACCOMPAGNER DES DIRIGEANTS AU SEIN D'UNE STRUCTURE FÉDÉRALE

Epreuve n°1 : Mise en situation reconstituée

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Pour cette mise en situation reconstituée :

- chaque membre du jury représente un bénévole pour la situation n°1 ou un dirigeant pour la situation n°2,
- le candidat représente l'éducateur en charge de présenter l'organisation de la structure pour la situation n°1,
- ou le candidat représente l'éducateur en charge de présenter aux dirigeants les différents moments et les actions proposés dans la saison pour intégrer de nouveaux bénévoles pour la situation n°2.

Cette épreuve porte sur l'intégration de bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure en partageant son organisation, ses acteurs clefs et en mobilisant des techniques de base de la communication afin de renforcer l'équipe de dirigeants et les liens d'appartenance.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer la compétence A1C1.

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Conditions de déroulement de l'épreuve :

En début d'épreuve le candidat tire au sort une situation parmi les deux présentées ci-dessous :

- Situation n°1 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux nouveaux bénévoles
  l'organisation de la structure : acteurs clefs, ses valeurs et ses besoins
- Situation n°2 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de leur présenter les différents temps proposés dans la saison pour intégrer de nouveaux bénévoles. Le candidat justifiera ses choix en matière de régularité, durée, lieu, modalités au regard de l'organisation de la structure.

Durée Totale de l'épreuve : 20' maximum.

Durée de la préparation : 10' maximum pour préparer la mise en situation.

Durée de la mise en situation : 10' maximum.

Epreuve n°2 : Mise en situation reconstituée

Conditions de déroulement de l'épreuve :

Pour cette mise en situation reconstituée :

- chaque membre du jury représente un bénévole,
- le candidat représente l'éducateur en charge de leur présenter la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes.

Cette épreuve porte sur l'accompagnement des dirigeants dans la mise en oeuvre des politiques ministérielles citoyennes.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d'évaluer la compétence A2C2.

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

En début d'épreuve le candidat tire au sort une situation parmi celles présentées ci-dessous :

- o Situation n°1 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en oeuvre du contrat d'engagement républicain.
- o Situation n°2 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en oeuvre du plan fédéral de prévention des violences sexuelles.
- o Situation n°3 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en oeuvre du plan fédéral de développement durable.
- o Situation n°4 : Le Président ou tout autre dirigeant du club vous demande de présenter aux bénévoles leur rôle et responsabilités dans la mise en oeuvre des dispositifs fédéraux et ministériels de prévention des noyades.

Le candidat utilise les outils et moyens de la fédération.

Durée Totale de l'épreuve : 20' maximum.

Durée de la préparation : 10' maximum pour préparer la mise en situation.

Durée de la mise en situation : 10’ maximum.

Epreuve n°3 : Mise en situation réelle

Conditions de déroulement de l’épreuve :

Mise en situation réelle portant sur l’accompagnement des dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure en utilisant les différents espaces numériques et outils dédiés de la structure et de la fédération, afin d'apporter un soutien aux dirigeants.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d’évaluer la compétence A1C2.

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Le candidat est autorisé à utiliser son matériel personnel. Toutefois, l’organisme de formation organisant l’épreuve doit prévoir si nécessaire la mise à disposition d’un ordinateur équipé Windows® avec accès internet.

Pour cette épreuve :

- Un des membres du jury représente un dirigeant,
- Le candidat accompagne le dirigeant pour réaliser une des trois tâches administratives.

En utilisant les outils dédiés de la structure et de la fédération accessibles par navigateur internet, le candidat répondra à une situation tirée au sort au début de l’épreuve, parmi celles listées ci-dessous :

- o Situation n°1 : Le Président vous demande d’accompagner un des dirigeants du club pour préparer
  l’engagement de licenciés FFN à la compétition. Démontrez la procédure.
- o Situation n°2 : Le Président vous demande d’accompagner un des dirigeants du club pour saisir des licences.
  Démontrez la procédure.
- o Situation n°3 : Le Président vous demande d’accompagner un des dirigeants du club pour saisir des tests.
  Démontrez la procédure.

Durée Totale de l’épreuve : 15’ maximum.

Epreuve n°4 : Etude de cas support d’une production écrite suivie d’une question / réponse avec le jury

Conditions de déroulement de l’épreuve :

Cette épreuve consiste en une étude de cas sur la base de sujets proposés par le jury national de certification décrivant un des parcours favorisant l’accès aux métiers du champ des activités aquatiques et de la natation, suivi d’une question / réponse portant sur la sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales.

Le candidat produit tout d’abord un écrit d’une page recto présentant un parcours illustratif d’insertion dans les métiers de la Fédération française de natation et des activités aquatiques et de la natation puis répond à la question posée.

Cette épreuve se déroule en centre et permet d’évaluer la compétence A2C1.

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Modalités de l’épreuve :

En début d’épreuve le candidat tire au sort parmi une banque nationale fédérale :

- Un sujet pour la production d’un écrit d’une page recto
- Une question pour la partie "question/ réponse"

Le candidat gère son de temps de préparation pour traiter le sujet et la réponse à la question.

Le candidat produit un écrit d’une page recto (avec soit du texte rédigé et/ou un ou plusieurs schémas) en réponse au sujet afin de présenter un parcours illustratif d’insertion dans les métiers de la Fédération française de natation et des activités aquatiques et de la natation.

Forme du document :

A l'issue de la production de l'écrit (page recto) le candidat répond à la question proposée par le jury national de certification parmi une banque de questions nationales.
L'organisme de formation met à disposition du candidat les ressources fédérales nécessaires à la préparation de l'épreuve.
Les ressources fédérales peuvent être mises à disposition sur format numérique fournit par l'organisme de formation, ou sur un format papier.
NB : les ressources mises à disposition sont préparées par la FFN afin de garantir l'équité de tous les candidats.
Durée totale de l'épreuve : 30' maximum.
Durée de la préparation : 15'maximum pour préparer le sujet et la réponse à la question.
Durée de l'écrit et de la réponse à la question / réponse : 15' maximum.

- BLOC - 5 ENTRAÎNER EN SÉCURITÉ DANS LE CADRE D'UNE PRATIQUES COMPÉTITIVE AU SEIN D'UNE STRUCTURE FÉDÉRALE

Epreuve n°1 : Mise en situation réelle
Conditions de déroulement de l'épreuve :
Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur la conduite de la séance d'entraînement dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement.
Cette épreuve de mise en situation réelle se déroule en structure d'alternance avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales (hors public Master).
Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.
Elle porte sur la conduite en sécurité d'une séance d'entraînement et les moyens facilitant l'autonomie du sportif dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement. Elle permet d'évaluer les compétences A2C1, A2C2.
Avant le début de l'épreuve le candidat remet au jury les 3 documents suivants :
- un contrat d'objectifs pour chacun des sportifs (4 sportifs minimum),
- le cycle d'entraînement conçu en cohérence avec les objectifs du groupe dans le cadre d'une pratique compétitive,
- la fiche de séance.

Seul le candidat ayant remis au jury ces 3 documents peut se présenter à l'épreuve n°1.
Durée totale de l'épreuve : 45'minimum dans l'eau (si séquence à sec, celle-ci ne doit pas excéder 15'). (La durée de la séance doit permettre son déroulé normal sans avoir à l'abréger pour le seul motif de l'évaluation).

Epreuve n°2 : Entretien à la suite de la mise en situation réelle
Conditions de déroulement de l'épreuve :
Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :
- la conception d'un cycle d'entraînement compétitif,
- la conception d'une séance d'entraînement compétitif,
- l'encadrement en sécurité d'un groupe de mineurs en déplacement ou en stage,
- l'évaluation de la progression des sportifs,
- l'adaptation de son action et de ses activités d'entraînement.

Cette épreuve se déroule en structure d'alternance.
Elle est réalisée individuellement par chaque candidat et permet d'évaluer les compétences A1C1, A1C2, A2C3, A3C1, A3C2
Durée totale de l'épreuve Entretien : 30' maximum.

Epreuve n°3 : Présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury
Conditions de déroulement de l'épreuve :

Cette épreuve consiste en une présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury, portant sur une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives.
Cette épreuve se déroule en centre ou en structure. Dans le cas où l'épreuve est organisée en structure, celle-ci doit faire suite aux épreuves 1 et 2 du bloc 5 avec le même jury.
Elle est réalisée individuellement par chaque candidat et permet d'évaluer la compétence A1C3.
La présentation orale doit comporter au minimum les éléments suivants :

- La présentation des comportements et des conduites à risques,
- L'intérêt d'une prévention du dopage et des conduites addictives,
- Le respect de la réglementation relative à la prévention du dopage et des conduites addictives,
- Le bilan quantitatif et qualitatif d'une action menée.

Deux questions/réponses sont posées au candidat en lien avec sa présentation orale.
Durée totale de l'épreuve : 20' maximum.
Durée de la présentation orale : 15' maximum.
Durée pour les deux questions/ réponses : 5' maximum.

EQUIVALENCES, SUITE DE PARCOURS ET PASSERELLES

- PARCOURS DE FORMATION

Les stagiaires suivant cette formation ont pu suivre les parcours suivants pour accéder à cette formation :

- Module 1 du MSN puis Module 2 du MSN (BC1, BC2, BC3)
- MSN - Module 1 + 2 (BC1, BC2, BC3)
- BPJEPS AAN

- LES DISPENSES

Sont dispensés du test de sécurité des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) du MSN :
- les titulaires du PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires :
  - o du BPJEPSAAN à jour du CAEP MNS ;
  - o du BNSSA à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA.

Sont dispensés du test de sécurité des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) du Moniteur sportif de natation :
- les titulaires du PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires :
  - o des BF 1er au 5ème degré de la Fédération Française de Natation, à jour de leur formation continue ;
  - o du BPJEPSAAN à jour du CAEP MNS ;
  - o du BNSSA à jour de la vérification du maintien des acquis du BNSSA.
- Rappel : les sportifs de haut niveau devront être titulaires au minimum du PSE1 ou son équivalent à jour de la formation continue et avoir réalisé un test de sécurité sur une distance de 50m au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) des blocs de compétences 1, 2 et 5 du Moniteur sportif de natation.

Sous réserve du respect des principes mentionnés au paragraphe ci-dessus, les autres dispenses pour le Moniteur sportif de natation sont :
- Les personnes titulaires des BF 1er au 5ème degré de la Fédération Française de Natation, à jour de leur formation continue sont dispensés :
  - o de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique dans la discipline choisie pour la formation lors des exigences préalables à l'entrée en formation.
- Les personnes justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation sont également dispensées :
  - o de l'exigence de la performance permettant de justifier d'une pratique dans la discipline choisie pour la formation lors des exigences préalables à l'entrée en formation.

Tous les cas particuliers concernant les dispenses seront étudiés par le Directeur technique national ou son représentant.

- ÉQUIVALENCES POUR LES COMPOSANTES DE CETTE FORMATION

Les titulaires d'un PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires du BPJEPS AAN, à jour du CAEP MNS, licenciées au sein d'une structure de la FFN et justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation :

Peuvent solliciter, auprès de la FFN l'équivalence des blocs de compétences du MSN suivants :

• BC1 : Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale ;
• BC2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale ;
• BC3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale.

Les titulaires d'un PSE1 ou son équivalent, à jour de la formation continue et également titulaires du DEJEPS ou du DESJEPS spécialité perfectionnement sportif mention natation course ou natation synchronisée ou plongeon ou waterpolo, licenciées au sein d'une structure de la FFN et justifiant d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation :

Peuvent solliciter, auprès de la FFN l'équivalence des blocs de compétences du MSN suivants :

• BC1 : Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale ;
• BC2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale ;
• BC3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale.

- PASSERELLES

Suite possible après la formation MSN :

- BPJEPS AAN UC4
- BF4
- BF4 + DEJEPS

- FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de ces brevets fédéraux. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).
Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.
Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés..
« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques,

sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles
Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

- ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

1. Lors de son inscription, le candidat envoie un justificatif de sa qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de ses pathologies (certificat médical ou attestation de reconnaissance de la situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation).
Le candidat trouvera de nombreux contacts dans le livret d'accueil handicap (lien à consulter), il peut également contacter la référente handicap (Albane Vayeur Bosc : 06.76.89.54.60)

> Dans le cas du Moniteur Sportif de Natation (MSN1, MSN2, MSN3 ou MSN Complet) ou du Brevet Fédéral 4ème degré, la Fédération Française de Natation peut décider d'aménager les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et/ou les épreuves d'évaluation certificative.
> Le candidat doit alors obligatoirement remplir ce formulaire en ligne pour pouvoir y prétendre. Dans le cas où vous souhaiteriez faire appel à des financements concernant les mesures de compensation éventuelles, veuillez faire cette demande au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation.
> Pour tout renseignement complémentaire et/ou étude d'aménagements, veuillez contacter le référent handicap de l'ERFAN, ou Frédérique CROCHARD référente handicap de l'INFAN (FFN) : frederique.crochard@ffnatation.fr.

2. Lors du positionnement le candidat indique son handicap et rappelle son souhait de profiter d'aménagement
3. A réception du dossier et du positionnement, le candidat est susceptible d'être convoqué par l'ERFAN Occitanie, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le référent de formation et le référent handicap rendent ensuite leur décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités.

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- TAUX D'OBTENTION DU MODULE 3 du MSN (BC4, BC5)

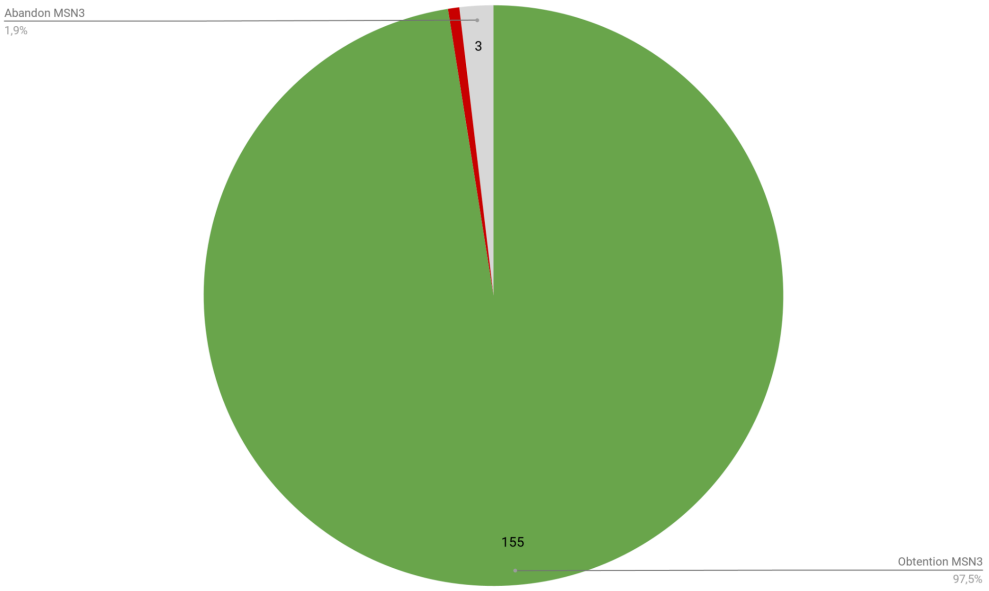

- TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUTES NOS FORMATIONS

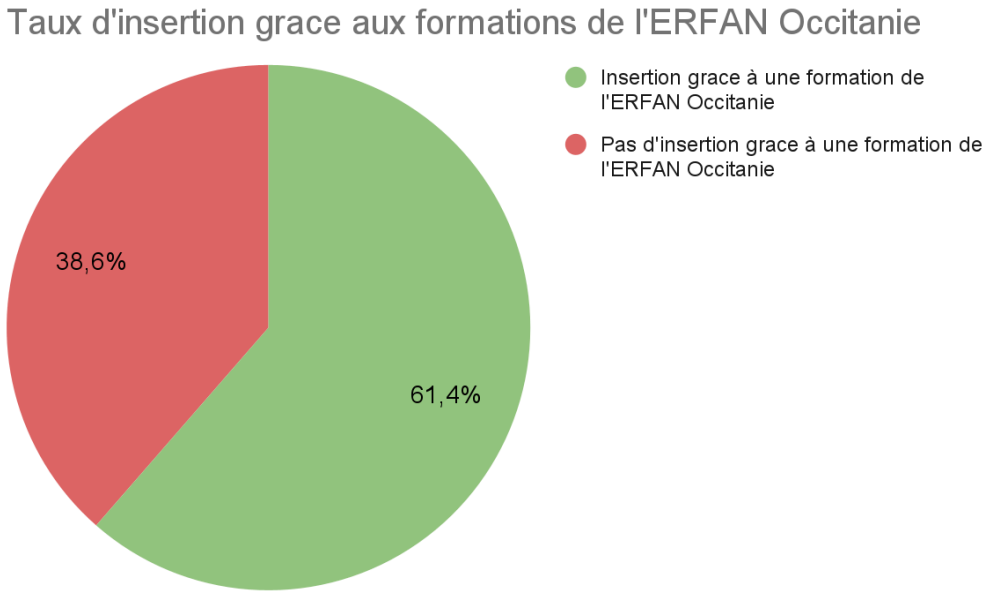

- TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES DE TOUTES NOS FORMATIONS

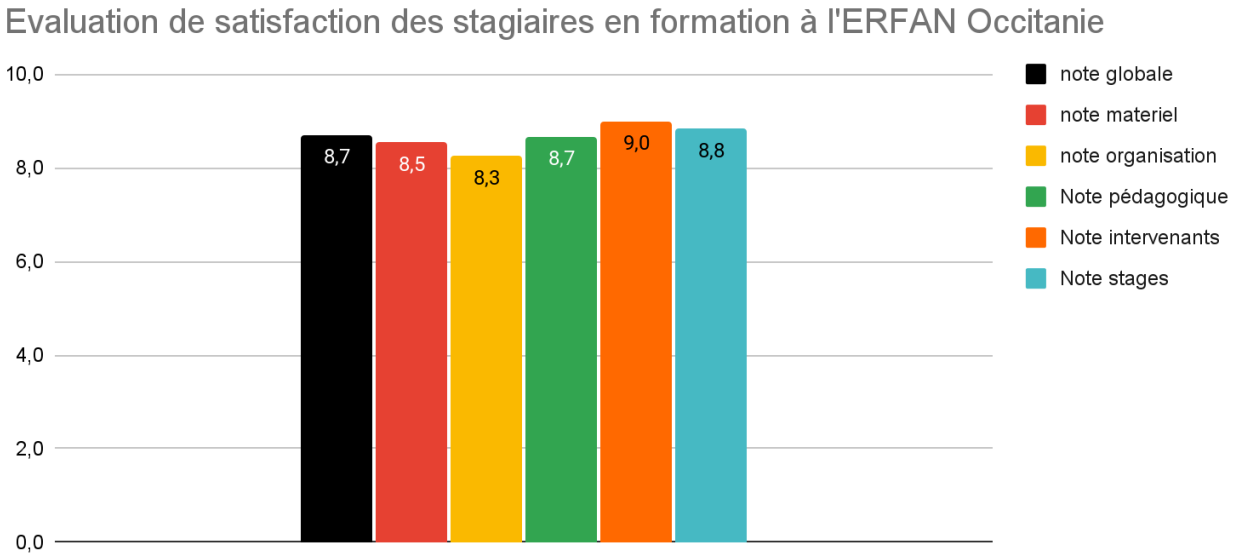

Retournez au site de l'ERFAN OCCITANIE EN CLIQUANT SUR L'IMAGE